

Programme de la Formation

CHIFFRAGE DU PROJET ARCHITECTURAL

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Chiffrage marché privé particulier

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 15 mars 2022 au mercredi 16 mars 2022

Lieu : Marseille - Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA, CROA PACA - 12 Boulevard Théodore Thurner 13006 Marseille

Ouverture de la plateforme de formation : 10 mars 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 5 avril 2022

Date de l'évaluation finale : 16 mars 2022

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le chiffrage du projet architectural doit s'entreprendre dès le début de la mission de l'architecte : il se doit de vérifier l'enveloppe budgétaire du maître d'ouvrage afin de réaliser un projet en corrélation avec le budget initial.

Ainsi, l'architecte doit établir une base de prix lui permettant d'estimer le coût prévisionnel du projet selon le programme et la localisation géographique du projet.

Pour ce faire, la base de données « Prix » doit être complète et mise à jour régulièrement.

- Comment créer cette base de données ?
- Comment structurer cette base de données ?
- Comment la compléter en fonction du type de projet ?

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

A l'issue de la session, le stagiaire sera en capacité de chiffrer un projet en phase d'études selon une méthode de travail et des données de prix actualisés. Il sera ainsi en capacité de créer sa propre base de données.

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire
- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM

LIBÉRAL(E), vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#), Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document ? Ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Architectes, acteurs du cadre bâti.

PRÉREQUIS

Avoir des notions de prix de chiffrage du projet architectural, connaissance de programmation architecturale.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation. Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 1 jour après la formation.** La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Chiffrage marché privé particulier

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 15 mars 2022 au mercredi 16 mars 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Marseille - Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA, CROA PACA - 12 Boulevard Théodore Thurner 13006 Marseille

Ouverture de la plateforme de formation : 10 mars 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 5 avril 2022

Date de l'évaluation finale : 16 mars 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Identifier les méthodologies de chiffrage en fonction des phases
- Établir une méthodologie de chiffrage
- Structurer une base de données « Prix »
- Estimer un projet en fonction d'un programme

FORMATEUR(S)

BERGER Marie - Architecte DPLG - Spécialiste conduite de travaux

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation proposée en distanciel par demi-journée, en application du décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes et à distance - voir la programmation

La méthode pédagogique appliquée repose sur l'analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les apports expérimentiels de l'intervenant et de chacun des participants.

Pour les formations animées à distance, nous vous conseillons de bénéficier d'une connexion filaire et d'être équipé d'un micro casque et d'une caméra. Cette dernière peut être déjà intégrée à l'ordinateur ou il peut s'agir d'une webcam ou de votre téléphone portable. Cela facilite les échanges mais assure aussi la traçabilité nécessaire pour les prises en charge.

- Les salles virtuelles seront utilisées pour permettre le travail par sous-groupe
- Différents exercices et cas pratiques seront réalisés en direct.
- Partage d'expérience. Chaque participant à cette formation vient avec sa propre expérience, ses connaissances, sa pratique. La formation sera donc enrichie des pratiques et partages de chacun d'entre vous, les partages en sous-groupe, le tableau de bord, ... sont proposés dans le but de les favoriser.

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

PROGRAMME

Jour 1 / L'estimation du coût prévisionnel travaux en phase Esquisse :

- Point Programmation / enveloppe budgétaire Maître d'Ouvrage
- Méthodologie chiffrage phase ESQ
- Base de données
- Études de cas

Jour 2 / L'estimation prévisionnelle travaux en phase Avant-projet :

- Vérification Programme / enveloppe budgétaire validée par Maître d'Ouvrage
- Méthodologie et détail du chiffrage phase APS/APD
- Base de données détaillées
- Base introduisant le développement des notices descriptives puis CCTP/DPGF
- Études de cas